

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Les Pensions. — Changement de carnets. — Pour les militaires de carrière.

Notes et Informations

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 mars 1924. — Compte rendu de la réunion des masseurs du 2 avril 1924. — Légion d'honneur. — Listes de camarades.

*Administration :*

Siege de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31



## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

---

## COMITÉ DE PATRONAGE

---

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGON, sénateur ;  
Mme la marquise MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M. HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecins

---

## AVIS TRÈS IMPORTANT

---

Tous les anciens militaires de carrière (officiers, sous-officiers, caporaux et soldats) sont instamment priés de nous envoyer d'urgence leurs nom et adresse actuelle pour communication très importante à leur faire.

---

## LES PENSIONS

---

Tous les camarades apprendront avec satisfaction qu'enfin le but est atteint. Les Chambres, dans leurs séances des 4 et 13 avril, ont voté la loi augmentant de 2.000 francs l'allocation spéciale aux Grands Invalides. Quel soupir de soulagement va s'exhaler de toutes les poitrines ! Un tout petit peu de bonheur monnayé à ajouter à l'ordinaire.

Si la tâche était difficile, quel admirable exemple de discipline ont donné les Aveugles de Guerre ; carte blanche au Conseil, et le Conseil carte blanche au Bureau, pour obtenir les résultats.

Aucune discussion oiseuse n'est venue apporter d'entraves aux démarches entreprises dans le but commun. On nous a fait confiance et nous sommes heureux d'avoir pu nous en montrer dignes.

Est-ce à dire que la tâche est terminée ? Certes non. L'Assemblée générale a laissé au Conseil le soin de tenter la réalisation d'un certain nombre de vœux nous intéressant tous : allocation aux ascendants, reversibilité de pension aux Veuves, Pupilles de la Nation, Décorations, Transports, etc., etc.

Délivré du lourd fardeau dont le soin l'absorbait, le Conseil va pouvoir s'atteler et orienter tous ses efforts pour qu'un certain nombre de ces vœux deviennent des réalités. Nul doute qu'étant donné la confiance que lui ont montrée les camarades et les facilités de travail qu'ils lui ont laissées dans la dernière question : celle des pensions, il puisse en réaliser quelques-uns.

C'est dans cet esprit et riche d'espérance, que, d'un pas léger, le Conseil va entreprendre les nouvelles démarches.



## CHANGEMENT DE CARNETS

Les sous-intendants militaires réclameront aux intéressés les carnets d'allocations 5 bis, pour l'échanger contre un carnet établi au nouveau taux.

Les camarades qui, à la date du 15 juin, n'auront reçu aucune circulaire, devront envoyer leur carnet d'allocation 5 bis, sous pli recommandé avec avis de réception à leur Sous-Intendance. Bien entendu, il faudra noter le numéro de l'ancien carnet en cas de perte dans les bureaux.

Il est entendu qu'on touchera sur la base de 5.000 francs du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 1924, et sur la base de 7.000 francs du 1<sup>er</sup> mai 1924 jusqu'à la fin du trimestre.

Nous tenons ici à remercier M. le Ministre des Pensions, M. l'Intendant Zaigue et le commandant Lardy, qui font toute diligence pour que les carnets soient entre les mains des bénéficiaires avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Si, à cette date, des retards s'étaient produits pour quelques camarades, nous leur demandons de bien vouloir signaler leur cas au Bureau de l'U. A. G.

## POUR LES MILITAIRES DE CARRIÈRE

Le *Journal Officiel* du 15 avril publie le décret du 14 avril relatif aux pensions civiles et militaires.

Nous publions ci-après quelques articles de cette loi qui peuvent intéresser un certain nombre de nos camarades officiers et hommes de troupe de carrière, leurs veuves ou leurs orphelins.

L'application de cette loi devra être assurée par un décret d'administration publique qui devra être pris avant le mois d'octobre 1924.

ART. 32. — Les services civils entrent en compte pour l'établissement du droit à pension militaire.

ART. 62. — En aucun cas, et pour quelque cause que ce soit, une veuve ne pourra cumuler sur sa tête deux pensions de réversion au titre de la présente loi. Il en est de même des orphelins.

ART. 68. — Les veuves pourvues d'un emploi public ou d'un bureau de tabac de 1<sup>re</sup> classe, en raison des services rendus par leur mari, devront opter entre le maintien de l'emploi ou du bureau de tabac et l'allocation annuelle prévue par le présent article.

ART. 73. — Les militaires visés par les articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919, les veuves et les orphelins visés par l'article 60 de la même loi pourront présenter une nouvelle option qui portera effet du jour de la promulgation de la loi.

ART. 79. — Les fonctionnaires et employés civils, anciens combattants, jouiront, pour la retraite, des avantages suivants :

1° Ils pourront obtenir une mise à la retraite anticipée. L'âge et la durée des services à partir desquels cette demande sera recevable seront ceux appliqués aux autres bénéficiaires de la loi de leur catégorie, déduction faite d'un nombre d'années égal à la moitié des années de services accomplies pendant la campagne 1914-1919;

2° Si, par suite de l'exercice de leurs fonctions, les infirmités ou maladies contractées dans la zone des armées pendant la guerre 1914-1919 par les bénéficiaires de la présente loi, viennent à s'aggraver au point de les mettre dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions, ils pourront, par extension des dispositions de l'article 21, obtenir une pension exceptionnelle, quels que soient leur âge et la durée de leur activité.

Le taux de cette pension est celui prévu par ledit article 21, accru de la liquidation des bénéfices de campagnes ;

3° Ils peuvent invoquer le bénéfice de l'article 14 de la présente loi ;

4° Le droit à la revision ou à la constitution des pensions conformément aux dispositions du présent article est ouvert :

a) Aux titulaires de pensions déjà liquidées ou à leurs ayants droit ;

b) Aux ayants droit de fonctionnaires décédés avant la promulgation de la présente loi.

*Nous attirons tout spécialement l'attention de nos camarades sur les numéros suivants qui sont applicables dès à présent.*

## TITRE VI

### *Dispositions concernant les retraites déjà concédées*

ART. 92. — A dater de la promulgation de la présente loi, les fonctionnaires et employés de l'Etat, les militaires, marins et assimilés, titulaires de pensions de retraite, ainsi que leurs ayants cause, obtiendront un relèvement de leurs pensions dans les conditions indiquées aux articles ci-après :

ART. 93. — La pension principale des retraités visés au précédent article sera affectée tout d'abord du coefficient suivant :

Coefficient 3, jusqu'à 900 francs.



Coefficient 2,5 pour les pensions comprises entre 901 et 1.500 fr.

Coefficient 2,25 pour les pensions comprises entre 1.501 et 2.500.

Coefficient 2 pour les pensions comprises entre 2.501 et 6.000.

Pour les pensions supérieures à 6.000 francs, la première fraction de 6.000 francs sera seule affectée du coefficient 2.

Le chiffre produit par l'application de ces coefficients sera majoré, le cas échéant, de telle sorte que la pension soit au moins égale à une pension de la catégorie inférieure affectée d'un coefficient plus élevé.

Quand plusieurs pensions sont fixées sur la même tête, le coefficient est déterminé d'après le total des pensions.

Il ne sera pas fait état, pour l'application de ces coefficients, de l'indemnité temporaire de cherté de vie allouée par la loi du 12 avril 1922, ni de tous suppléments, majorations ou compléments de pension acquis par application de la loi du 25 mars 1920.

ART. 94. — Il sera procédé ensuite à la revision de leur retraite d'après le décompte des services établi lors de la liquidation initiale et sur la base des traitements et soldes afférents au jour de la promulgation de la présente loi, aux grades et emplois occupés pendant les trois dernières années de la carrière.

La retraite, ainsi révisée, remplacera, si elle est supérieure, la pension affectée du coefficient prévu à l'article précédent.

Pour les grades et les emplois qui auraient été supprimés, des décrets en Conseil d'Etat, rendus dans les deux mois de la mise en vigueur de la présente loi, régleront, pour chaque administration, leur assimilation avec les grades et les emplois actuellement existants.

Dans les cas où il serait impossible de retrouver ou de reconstituer les états de services des intéressés, cette impossibilité matérielle serait constatée par la section des finances du Conseil d'Etat, qui déterminerait, par toutes méthodes appropriées, la catégorie de la nouvelle retraite.

ART. 95. — Le supplément de pension attribué par application des dispositions qui précèdent, remplacera l'indemnité de cherté de vie allouée par la loi du 12 avril 1922, qui cessera d'être servie aux bénéficiaires de ces dispositions. Toutefois, les titulaires de pension qui bénéficiaient de cette indemnité avant la promulgation de la présente loi et pour lesquels la pension augmentée du supplément n'atteindrait pas le montant de leur ancienne pension augmentée de l'indemnité, recevront un complément de pension suffisant pour que leur situation actuelle ne soit pas modifiée.

## NOTES & INFORMATIONS

---

*Le Centre d'Appareillage de Saint-Maurice est transféré à Paris.*

Le Centre d'appareillage de Saint-Maurice est transféré 139, rue de Bercy (Métro Bercy). Il fonctionne à cette nouvelle adresse depuis le 2 mai.

---

### BIBLIOTHEQUE

De la Société d'Impression et de Reliure du Livre de l'Aveugle :

Livres parus :

ALAIN : *La Visite au musicien*, 1<sup>er</sup> volume.

BALZAC : *Chef-d'œuvre inconnu*.

BENOIT : *L'Atlantide*, 7 vol. abrégé.

CARTON DE WIART : *La Cité ardente*, 9 vol.

DUCHÊNE : *Au pas lent des caravanes*, abrégé.

DUVÊME : *Brandelle Pacha et C<sup>o</sup>*, tomes I, II, III.

HUGO : *Ruy Blas*, 5 vol.

LAVISSE : *Histoire de France*, 3 vol.

MATTER : *Mademoiselle Fleurette*, tomes I, II, III, IV.

RENAN : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, 4 vol.

SHAKESPEARE : *La Nuit des rois*, 3 vol.

TRUY (Gustave) : *Le Guide de la Menuiserie pratique*, 1 vol.

SEIGNOBOS : *Scènes de l'Histoire nationale*, 1<sup>er</sup> vol.

WELLS : *La Guerre des mondes*, 6 vol.

WELLS : *Les premiers hommes dans la lune*, 5 vol.

XXX... : *La Sainte Communion*, 3 vol.

Livres sous presse :

D'ANNUNZIO : *Les victoires mutilées* (suite).

ESTAUNIÉ : *Les choses voient*, 9 vol. abrégé.

SHAKESPEARE : *Hamlet*.

VAUTEL : *Mon curé chez les riches*, 6 vol.



Nous adressons aujourd'hui un complément de catalogue de notre Bibliothèque Braille.

La presque totalité des volumes qui le composent nous a été offerte par le « LIVRE DE L'AVEUGLE ».

---

### AVIS AUX CAMARADES AMATEURS DE TERRAIN A FRANCEVILLE

J'informe mes camarades que j'ai à vendre un lot de terrain d'une superficie de 500 mètres, à un prix très intéressant. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Sursin Pierre, 27, rue de Saint-Mandé, à Charenton (Seine).

---

Pour cause de faible santé, le brosier Ray, à Villemotier, par Verjon (près gare Le Moulin-des-Ponts) (Ain), céderait à un camarade de l'Union, pour 350 francs seulement, un tandem pour hommes, bel émail et nickel, roue libre neuve, moyeux Diamant, deux freins sur jantes acier, pneus renforcés en très bon état.

---

M. R. Gautheron, 15, faubourg Montmartre, à Paris, nous prie d'informer les camarades qu'il se tient à leur disposition pour faire des réparations à leur machine à écrire à des prix tout à fait avantageux.

---

Le camarade Saint Marty Jean, à Enclas-Graissens, par Saint-Félix (Haute-Garonne), serait désireux de faire profiter un camarade d'un accoupleur « Card », qu'il laisserait à très bon compte.

---

M. et Mme Husson, au Petit-Château, maison Lefort, à Auly (Nord), seraient heureux d'avoir un Aveugle de guerre comme pensionnaire moyennant 5.500 francs par an.

Les camarades que cette offre intéresserait sont priés de s'adresser directement à M. et Mme Husson.

---

Le camarade brosier qui a fait paraître une annonce dans le Bulletin de février relative à un étai à vendre, état neuf, avec frein automatique,

pouvant servir pour la plupart des brosses, est prié de faire connaître son nom et son adresse au bureau de l'Union.

---

A vendre : Une machine à tricoter, marque Dubied, à double rayeur, largeur soixante, jauge trente-six, avec trépied et bobinoir à main, tout à l'état de neuf. S'adresser à M. Monbœuf, au Got-de-Dirac, par Garat (Charente).





# Chronique de l'U. A. G.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Thepenier, à Châtillon-en-Bazois (Nièvre), nous font part de la naissance de leur fille, Renée, née le 4 mars 1924.

Notre camarade et Mme Rivemale (Joseph), à Pouzolles (Hérault), nous font part de la naissance de leur fils, Jean.

Notre camarade et Mme Lambert (Philippe), à Saint-Sorlin-en-Valloire, par Valence (Drôme), nous font part de la naissance de leur fils, René-Etienne, le 18 mars 1924.

Notre camarade et Mme Lebrun, à Paris, nous font part de la naissance de leur fils, Antoine-René, né le 22 février 1924.

Notre camarade et Mme Mimoun (Lévy), à Tlemcen, nous font part de la naissance de leur fille, Suzanne, née le 15 mars 1924.

Notre camarade et Mme Laporte (Ernest), à Oradour (Cantal), nous font part de la naissance de leur fille, Albertine.

Notre camarade et Mme Tourneux, à Levallois-Perret (Seine), nous font part de la naissance de leur fille, Jeannine, née le 21 mars 1924.

Notre camarade et Mme Bakour, à Haroue (M.-et-M.), nous font part de la naissance de leur fils, Pierre, né le 11 mars 1924.

Notre camarade et Mme Molinié (Bernard), à Lassay (Mayenne), nous font part de la naissance de leur fille, Marguerite, née le 9 février 1924.

Notre camarade et Mme Vial (Jean), à La Ricamarie (Loire), nous font part de la naissance de leur fils, Bonicart-Marius, né le 26 mars 1924.

Notre camarade et Mme Watier (Edouard), à Boissy-en-Brie, par Ozoir-Ferrière, nous font part de la naissance de leur fille, Solange, née le 26 mars 1924.

Notre camarade et Mme Laine (Georges-Marcel), à Savignes-sur-Lathan (Indre-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fils, Pierre-Georges, né le 26 mars 1924.

Notre camarade et Mme Gueguen (François), à Kergilbert, près Mail-Carhaix (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Marcelle, née le 30 mars 1924.

Notre camarade et Mme Agnus (Alfred), à Beauceron (commune de Poncin), par Neuville-sur-Ain, nous font part de la naissance de leur fils, René-Jules, né le 13 mars.

Notre camarade et Mme Daumas (Pierre), à La Forge, par Saint-Mathieu (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 5 avril 1924.

Notre camarade et Mme Derunder (Paul), 122, rue Leavers, à Calais, nous font part de la naissance de leur fille, Andrée, née le 5 avril 1924.

Notre camarade et Mme Corazza (Alexandre), 9, rue de l'Ecole, à Mazargues-Marseille (Bouches-du-Rhône), nous font part de la naissance de leur fils, Jean-Pierre-Georges, né le 2 avril 1924.

Notre camarade et Mme Lallemant (Georges), 5, square du Croisic, à Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Madeleine.

Notre camarade et Mme Touzet (Joseph), à Forgevieille (Creuse), nous font part de la naissance de leur fille, Aimée-Aurélié, née le 3 avril 1924.

Notre camarade et Mme Binio (Pierre), rue des Forges, à Ploërmel (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille, Renée, née le 31 mars 1924.

Notre camarade et Mme Lévêque, (Armand), à Beauvais-Paimpont (Ille-et-Vilaine), nous font part de la naissance de leur fils, Armand-Marie, né le 30 mars 1924.

Notre camarade et Mme Gérentes (Jacques-Jean), à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), nous font part de la naissance de leur fille, Alice-Augusta née le 27 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Mazeaud (Georges), 43, avenue d'Echenilly, à Saint-André (Aube), nous font part de la naissance de leur fils, Roger-Lucien, né le 3 avril 1924.

Notre camarade et Mme Hédouin, à Acqueville, par Néville (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille, Simone-Louise-Marie, née le 14 avril 1924.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.



## MARIAGES

Notre camarade Boulanger (Camille), à Valleriois-le-Bois (Haute-Saône), nous fait part de son mariage avec Mme veuve César, qui a été célébré, le 26 janvier dernier, à Villeurbanne (Rhône).

Notre camarade Prigent (Jean-Marie), au Dirou-en-Guisseny (Finistère), nous fait part de son mariage avec Mlle Querre (Eugénie), qui a été célébré le 20 février dernier.

Notre camarade Barde (Cyprien) nous fait part de son mariage avec Mlle Tessner (Renée), qui a été célébré le 14 avril dernier, à Nancy.

Notre camarade Biard (Louis), faubourg d'Avexi, à Graçay (Cher), nous fait part du mariage de sa fille.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

## DÉCÈS

Nous venons d'apprendre le décès de M. Vallon, membre de notre Comité de Patronage.

Dès la formation de notre Société, en 1918, il nous consacra la meilleure part de son activité et ne cessa de nous aider en toutes circonstances, soit à l'Office National des Mutilés, où il occupait le poste de secrétaire général, soit, plus tard, comme inspecteur général du ministère de la Guerre et des Pensions.

Nous présentons à toute sa famille l'expression de nos sentiments de vive condoléance.

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Nicard, à Saint-Julien-le-Petit;

De notre camarade Coulomb (Joseph), à Argon (Bouches-du-Rhône);

De la belle-mère de notre camarade Pasquier, à Levens (Alpes-Maritimes);

De la mère de notre camarade Serre (Léon), âgée de 73 ans;

Du père de notre camarade Layer (Pierre), à Monterblanc, par Elvan (Morbihan), le 20 mars 1924, à l'âge de 73 ans;

De la fille Renée-Gabrielle de notre camarade Redonnel (Jean);

De la fille Odette de notre camarade Marchal (Charles), le 23 mars dernier, à l'âge de 4 mois;

De la mère de notre camarade Guesnier (A.), 18, rue de la Providence, à Laval (Mayenne), le 29 mars dernier;

De la femme de notre camarade Albert (Victor), à Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée);

Du fils de notre camarade Frère (Emile), brossier, à Sommery (Seine-Inférieure), le 11 avril dernier;

De la fille de notre camarade Charrier (Paul), à Mortagne-sur-Sèvres (Vendée), le 21 janvier dernier, à l'âge de 21 mois.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

## Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 Mars 1924

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents: L'Evesque (Gaston), Scapini, Bois, Grillet, Dufourc, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Courteix, Durat, Goubin, Gudéfin, Heuze, Izaac, Laffargue, Laute, Leveau, Malgat, Noireaux, Sainte-Rose.

Les administrateurs Antoine, Derunder, Lagarde, Lallement, Leloup, Robert, Toudouri, ont écrit. Lallement a envoyé ses pouvoirs à Izaac, Robert et Lagarde ont envoyé leurs pouvoirs à Laffargue.

Assistent à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'action; les camarades : Boidin, Briant, Cassart, Conan, Chauvel, Guillam, Saillot, Sursin.

### 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

### 2° Situation financière de février.

Durat demande si le Groupement des Officiers Mutilés a versé à l'U. A. G. les sommes lui revenant sur les deux fêtes organisées l'année dernière au profit des deux groupements.

Le Secrétaire général répond affirmativement et avise le Conseil que l'Union a encaissé, en février, 16.000 francs pour les deux fêtes.

La situation financière de février est adoptée à l'unanimité.

### 3° Pensions.

Lecture des lettres des administrateurs Antoine, Derunder, Lallement, Leloup, Robert, Toudouri, qui sont tous partisans d'une action énergique du Bureau auprès des pouvoirs publics avant l'adoption de tout autre mesure. A titre consultatif, la lettre de Cagnard, délégué de la départementale de la Seine-Inférieure, est lue. Il envisage l'action concertée de toutes les régionales et départementales.



Après avoir entendu les explications fournies par le Bureau au sujet des pensions, le Conseil, lui faisant pleine confiance, passe à l'ordre du jour.

4° *Augmentation de l'indemnité de déplacement aux délégués des Groupements régionaux et des Sections départementales.*

Lecture des lettres des administrateurs : Antoine, Derunder, Lallement, Toudouri, qui sont d'avis de porter à 25 francs l'indemnité journalière à accorder aux délégués provinciaux lorsqu'ils sont régulièrement convoqués.

A titre consultatif, lecture de la lettre de Cagnard (délégué de la Seine-Inférieure), qui demande une augmentation, et de celle d'Estienne (président du Groupement régional de la Côte d'Azur), qui demande une indemnité de 35 francs par jour.

Après discussion entre les administrateurs, le Président met aux voix la motion suivante :

« Le Conseil d'administration décide que l'indemnité journalière « accordée aux délégués des Groupements régionaux et Sections départementales, pour assister à une séance du Conseil d'administration, « lorsqu'ils sont régulièrement convoqués, soit provisoirement portée de « 15 à 25 francs pour les camarades qui ne bénéficieraient pas d'une « chambre du Siège social. Dans le cas de ces réunions extraordinaires, « les administrateurs résidant en province toucheront la même indemnité. »

Cette motion est adoptée par 18 voix contre 3.

5° *Création d'un Groupement régional ayant pour siège Toulouse.*

Lecture de la lettre de Toudouri, qui demande que le Bureau soit représenté aux réunions constitutives des Groupements régionaux ou Sections départementales.

Le Conseil décide que le Bureau interviendra auprès des camarades des départements limitrophes du Tarn, pour qu'ils se groupent en sections départementales, dans le but de former ultérieurement une Régionale ayant pour siège Toulouse.

6° *Legs de Mme Louise-Valérie Fuchs, veuve de M. Amand Lecomte.*

L'ordre du jour appelle l'approbation d'un legs consenti par Mme Louise-Valérie Fuchs, veuve de M. Amand Lecomte, décédée le 24 janvier 1924.

Le Conseil d'administration accepte purement et simplement ce legs,

qui se monte à 10.000 francs, et donne tous pouvoirs au Trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre pour l'encaisser au nom de la Société, prendre tout engagement et faire le nécessaire.

7° *Questions diverses.*

Comptes rendus des réunions des sections départementales et groupements régionaux.

Ces comptes rendus sont publiés dans le Bulletin de mars.

Fête de la Légion d'Honneur. Concert donné à Enghien.

Le Conseil ratifie l'initiative prise par le Bureau d'organiser un bal au Palais de la Légion d'Honneur, mis gracieusement à notre disposition par le Grand Chancelier de l'Ordre.

Cette fête aura lieu le 17 mai, sous le haut patronage de M. Millebrand et des maréchaux de France.

Le Conseil ratifie également l'autorisation donnée par le Bureau à Laute, pour l'organisation de la fête, qui a lieu depuis trois années, à Enghien, au profit de l'Union.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 17 h. 25.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES MASSEURS  
*du mercredi 2 avril 1924*

La séance est ouverte à 15 heures.

Sont présents : les camarades Cardot, Mauger, Riou et Tihon, commissaires, et Favret.

Riou et Tihon rendent compte des dernières démarches qu'ils ont faites auprès de MM. Frantz Reichel et Themar, au sujet des Olympiades. Ils se sont heurtés à un refus. Le Comité Olympique n'engage aucun masseur pour les athlètes français, qui seront traités par les masseurs des clubs auxquels ils appartiennent. Une dernière démarche sera tentée auprès de M. Frantz Reichel par les quatre commissaires, qui prient le camarade Favret, secrétaire général, de se joindre à eux.

Lecture est faite :

1° De la lettre du 31 mars reçue à l'Œuvre des Masseurs Aveugles et contenant l'extrait du procès-verbal de la réunion du Comité de cette œuvre en date du 8 février ;

2° De la lettre que les commissaires adressent à M. Paul Strauss, ancien ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale ;



3° De la lettre que les commissaires adressent à M. Daniel Vincent, ministre du Travail et de l'Hygiène sociale.

Le camarade Favret apprend aux commissaires que quarante-cinq dossiers ont été adressés au ministère compétent, le 26 mars, en vue de l'obtention du diplôme d'Etat.

L'assemblée générale est fixée au samedi 26 avril 1924, à 20 h. 30, et une circulaire a été adressée en temps opportun aux camarades pour les y convoquer.

La séance est levée à 17 heures.

### LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 8 avril 1924 (*Journal Officiel* du dimanche 13 avril 1924), sont promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

#### *Au grade d'officier :*

GESTA (Marcel-Armand-Léon), ex-soldat au 6° Groupe d'Artillerie d'Afrique.

ROY (René-François-Joseph), sous-lieutenant au 24° rég. d'Artillerie de campagne, retraité pour blessures de guerre.

#### *Au grade de chevalier :*

BENHAROCHE (Moïse), ex-sergent au 51° rég. d'Infanterie.

BONNARDIN (Benoit), ex-caporal au 408° rég. d'Infanterie.

COLLANGES (Antoine-Émile), ex-caporal au 9° rég. de marche de Zouaves.

DENOS (Jean-Baptiste), ex-soldat au 53° bataillon de Chasseurs.

FABRE (Antoine-Augustin), ex-soldat au 22° rég. d'Inf. coloniale.

HOUPERT (Paul), ex-soldat au 13° rég. d'Infanterie.

KARLI (Charles), dit PINAUD, ex-soldat au 11° rég. d'Art. de camp.

LACOURT (Laurent-Joséphin), ex-soldat au 248° rég. d'Infanterie.

MEUNIER (Maxime-Aimable-Désiré), ex-soldat au 101° rég. d'Inf.

PLOY (Pierre-François), ex-soldat au 42° rég. d'Infanterie.

POTDEVIN (Louis), ex-soldat au 29° rég. d'Infanterie.

### Liste des Aveugles de Guerre du département de la Seine-Inférieure

ABRAHAM (Pierre), à Anneville-sur-Sic, par Longueville (S.-Inf.).

ANGOT (Alphonse-Gustave), route de la Gare, à Saint-Romain-de-Collose.

BARALLE (Gustave), à Fauville-en-Caux.

BAYLE (Maurice-Léon-Henri), 23, rue du Val-d'Eu, à Rouen.

BELLANGER (Émile-Edouard), 66, rue de la République, à Elbeuf.

BERROD (François), à La Remuée, canton de Saint-Romain-de-Collose.

BLONDEL (Séverin-Louis), à Ocqueville, par Neville.

BUNEL (Georges), 49, rue de la Cuvée-Verte, à Sanvic.

CAGNARD (Maxime-Ernest), 16, impasse du Clos-Thirel, à Rouen.

CAPELLE (Eugène), 77, rue Gambetta, à Deville-les-Rouen.

CHATONNIER-NUMA (Augustin), à Friche-Mesnil, par Clères.

CRESENT (Jules), rue de l'Isle, à Eu.

DANGER (Joseph-Eugène), à Alberville-la-Manuel, par Veulettes.

DELPECH (Roland-Louis), rue du Château-d'Eau, à Dieppe.

DEVARRIEUX (Émile-Honoré), 36, rue Deshais, à Oissel.

DUPUY (Joseph), route de Saint-Valéry, à Doudeville.

DURAND, 22, rue Saint-Lô, à Rouen.

DUVAL (Paul-Raoul-Pierre), à Sainte-Gertrude, canton de Caudebec.

FERET (Marcel), 67, impasse Sevestre, à Sotteville-les-Rouen.

FESSARD (Gilbert), « Villa des Fleurs », rue d'Eu, à Dieppe.

FRÈRE (Émile), à Sommery.

GILLE (Raphaël-François), à Clion, par Saint-Aubin.

GIROUX (Auguste-Georges), 10, rue d'Alsace-Lorraine, à Lillebonne.

GODARD (Robert), 11, rue Étroite, à Rouen.

LANDAIS, 1 bis, rue du Val-d'Eu, à Rouen.

LEBLOND (Auguste), 28, Cotte du Mont-aux-Malades, à Deville-les-Rouen.

LECOMTE (Gaston), 25, cours de la République, Le Havre.

LECOURT (Maurice-Louis-Alphonse), 8, rue du Havre, à Yvetot.

LEMARCHAND (André), route Nationale, à Petit-Couronné.

LEROY (Marcel), à Fécamp, cité Herbert, route de Valmont.

LESADE (Marcel), à Luneray.

LUCAS (Alphonse), à Breauté.

MASSAT (Eugène), chez Mme Launay, 30, rue du Canon, Le Havre.



MAUCONDUIT (Joseph), 8, place Carnot, à Bolbec.  
NOEL (Eugène-Arthur), à Notre-Dame-d'Aliermont.  
PETIT (Joseph), rue Vilaine, à Bosc-les-Hard.  
PICOT (Georges-Alfred), à Grenonville, par Motteville.  
PREVEL (Louis-Eugène), 2, rue Beauverger, Le Havre.  
QUESNE-BIENVENU, à Mesnil-sous-Junièges.  
SIMON (Alfred-Pierre), sentier Picard, Petit-Quevilly, près Rouen.  
TALLEUR (Léopold), à Fauville.  
TOUTAIN (Lucien), 65, route du Havre, à Maranne.  
VERDURE (Jean), Saint-Aubin-Epinay, par Darnetal.  
VERWORT (Jean), 3, impasse Marguerite, Le Havre.  
VIEL, à Toussaint, par Colleville.  
VINCENT (Gustave-Louis), 3, rue Trouville, à Sanoie, près Le Havre.  
VOCHELET (Narcisse), 2, rue de la Marinière, à Rouen.

*Liste des Aveugles de Guerre du département de la Somme*

BEAUVAl (Joseph), à Vignacourt.  
BELLETTRE (Léon), à L'Heure, par Abbeville.  
BOQUET (Robert), à Ailly-sur-Noye.  
BOULANGER (Louis), 42, rue Millevoye, à Abbeville.  
BOYENVAL (Fleury), à Chully, par Chaulnes.  
CARPENTIER (Marceau), à Morchain, par Nesle.  
GILBERT-CHELLE, 45, route de Paris, à Amiens.  
DEGUERVILLE (Louis), à Chépy-Valines.  
DUBOS (Gaston), à Vauchelles, par Abbeville.  
DUCHAMP (Jules-Eugène), à Lesboufs, par Combles.  
FLANDRE (Marceau), 59, rue du Don, à Amiens.  
FOUBET (Julien), à Yvrencheux, par Saint-Riquier.  
GALLET-WAAST, rue de Beauval, à Candas.  
GRISPOIRE (Achille), rue Pasteur, à Hollencourt, canton d'Allery.  
HENNION (Gabriel), 15, passage des Cordeliers, Amiens.  
HERBET (Fernand), à Huppy.  
LHORLOGE (Henri), à Remiencourt, par Ailly-sur-Noye.  
MEYER (Marie), 13, rue de la République, à Ailly-sur-Noye.  
PARVILLERS (Léopold), à Flixecourt, 21, rue Gambetta.  
PELLIER (Albert), 1, rue d'Austerlitz, à Flixecourt.

(A suivre)

Le Gérant : DECOËNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COURTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GÜDEFIN, HEUZE, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. MEYNADIER, Vice-Président;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVE.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVES.



## Liste des Donateurs

M. et Mme Boulet, à Neuilly-sur-Seine .....	Fr. 50.000	»
Le Gouverneur des Etablissements Français dans l'Inde (souscription) .....	31.582	85
M. Gabriel Nasra, ingénieur à Tanta (Egypte).....	40	»
Union des Femmes de France (Comité de Barcelone).	1.000	»
Les Elèves de l'école communale de filles à la Glacière Mérignac (Gironde) .....	20	»
Association Française de Bienfaisance à Tientsin.....	200	»
Mlle de Salemfels, Paris.....	20	»
Mme Levy-Weis, à Paris.....	100	»
Mme Ulmo, à Doulaincourt (Haute-Marne).....	50	»
Mme Lang-Verte, à Rouen.....	10	»
M. Jules Fagard, à Paris.....	500	»
Mme Adam Stephan, Melun.....	500	»
« Protection et bonne santé de notre famille ».....	300	»
M. le Docteur Hébert, Paris.....	100	»
Mme B. Clément, à Paris.....	50	»
Lycée Kléber, à Strasbourg.....	100	»
M. J. de Kermaingant, à Paris.....	200	»
Institut Pelman, à Paris.....	20	»
Les Sous-Officiers de la Garnison de Mailly-Militaire (Aube) .....	65	60
Mme Guenser, Metz (Moselle).....	20	»
M. Scheidecker, à Muttersholz.....	47	»
M. et Mme Blanchard, à Paris.....	10	»
Mme de Silva, à Paris.....	5	»
Mme Laloue, à Paris.....	100	»
Mme Cogit, à Paris.....	70	»
Bonne action. Versée par M. Siebold-Dousinelle, la somme de .....	400	»
montant d'une restitution anonyme et de cinq années d'intérêts avec la stipulation (si les ayants droit ne peuvent être atteints), prière d'en verser les fonds aux Aveugles de guerre.		